



Direction générale LCL
Monsieur Serge Magdeleine
6 place Oscar Niemeyer
94800 Villejuif

Lettre ouverte

Villejuif, le 27 janvier 2025

Négociation salariale 2025 : contre-proposition des OSR

Monsieur le Directeur Général,

Les négociations salariales LCL viennent de s'achever pour aboutir à une ultime proposition de votre part à hauteur de 2,8% de la masse salariale, correspondant à un montant de 20,613 M€.

Nous, CFDT LCL, FO LCL et SNB-CFE/CGC LCL, Organisations Syndicales Représentatives, vous avons fait part de remarques et d'observations concernant le contenu de cette négociation.

En l'état, votre projet d'accord ne recueillera aucune signature de notre part. Nous avons compris que le montant de cette enveloppe était désormais figé. Aussi, bien que vos propositions soient éloignées de nos demandes initiales mais conscientes de l'importance d'obtenir un accord, les Organisations Syndicales Représentatives chez LCL, se sont accordées pour vous proposer une répartition différente de l'enveloppe de 20,613 M€.

Voici notre proposition :

Une mesure générale de 800 € pour tous les salariés : $16000 \times 800\text{€} = 12\,800\,000 \text{€}$

Une enveloppe de MSI (standard ou de convergence) : $7\,813\,000 \text{€}$

20 613 000 €

Cette répartition permettrait de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés tout en maintenant une enveloppe de MSI respectant la philosophie développée lors de la négociation salariale.

Cette proposition, validée par l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives chez LCL recueillera notre signature unanime sur la NAO 2025. Nous espérons que cette proposition constructive trouvera un écho favorable qui permettra de signer cet accord attendu par tous.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT
E. HERGOTT

Pour FO
D. GOURDET

Pour le SNB CFE/CGC
X. PREVOST